

AVIS DE MISE EN LIGNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Par arrêté municipal en date du 05 mars 2021 , le Maire de LABENNE a prescrit la mise à disposition du public par voie électronique du dossier n° PA04013321D0002, demande de permis d'aménager composé de 47 lots maximum pour un projet d'aménagement d'un lotissement le « Domaine de la Palombière 2 » à usage d'habitation, situé rue de Toulet à LABENNE.

Ce projet, objet de la demande de permis d'aménager susvisée, a été soumis à évaluation environnementale étude d'impact. En application du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, un dossier de demande de permis d'aménager déposé par SNC LABENNE-LAGUERRE est mis en ligne en vue de la participation du public.

Le dossier comprend :

- La demande de permis d'aménager
- L'autorisation de défrichement
- L'étude d'impact et son résumé non technique
- L'avis de l'autorité environnementale et la réponse à l'avis de l'autorité environnementale du Maître d'Ouvrage

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier :

Du lundi 29 mars 2021 au vendredi 30 avril 2021 inclus

Par voie électronique sur le site internet de la mairie de Labenne <https://www.ville-labenne.fr> et sur un support papier dans les locaux de la Mairie de Labenne

**Mairie de Labenne
Place de la république
40530 LABENNE**

**Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

Un affichage sera fait par la commune de LABENNE dans les locaux de la mairie de Labenne 15 jours avant l'ouverture de la participation du public.

Le public pourra adresser ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://registre.landespublic.org/registre/consultation-labenne> jusqu'au vendredi 30 avril 2021 à 17h.

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera rédigée à l'issue de cette participation. Elle sera consultable pendant trois mois à partir de la publication de la décision relative à la demande d'autorisation de défrichement sur le site internet de la Mairie de LABENNE.

La décision sera prise par le Maire autorité compétente pour prendre la décision, Mairie de Labenne – Place de la République – 40530 LABENNE.

**Le Maire,
Jean-Luc DELPUECH**